



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance qui sera tenue le **mardi 8 octobre 2024**, à compter de **19 h**, le Conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement :	271, rue Gosford
Référence cadastrale :	Lot 5 660 759
Objet de la demande :	La demande de dérogation vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché) avec une superficie de 140.00 m ² et une hauteur de 7.32 mètres.
Règlement(s) visé(s) :	L'article 5.2.5.1 d) du règlement de zonage No 166-2016 précise que la hauteur du bâtiment accessoire (garage détaché) est limitée à celle du bâtiment principal. L'article 5.2.5.1 f) du règlement de zonage No 166-2016 précise que la superficie du bâtiment accessoire (garage détaché), en périmètre d'urbanisation, ne doit pas excéder 100.00 m ² .

Cette séance du Conseil municipal se tiendra dans la salle du centre récréatif situé au 1866, rue Dublin, Inverness.

Toutes personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Inverness, ce 20 septembre 2024.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Inverness

... /2



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la municipalité le 20 septembre 2024.

Je soussignée, résidente à la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité d'Inverness.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 septembre 2024.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Inverness